



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/12/11

Reçu en Préfecture le : 21/12/11  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 19 décembre 2011**  
**D-2011/754**

***Aujourd'hui 19 décembre 2011, à 10h30,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

Suspension de la séance à 12h45 - Reprise de la séance à 13h50

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,  
*Mme Anne BREZILLON (présente à partir de 15h00), M. Michel DUCHENE (présent à partir de 14h45 et jusqu'à 15h20)*

**Excusés :**

Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Béatrice DESAIGUES

## **Délégation au Développement Durable. Convention de mise à disposition de l'exposition 'Abeille, sentinelle de l'Environnement' entre la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux. Approbation.**

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Protéger la biodiversité et préserver les ressources, thème 2 de l'Agenda 21, apparaît fondamental au regard des évolutions inquiétantes constatées dans ce domaine.

La Ville de Bordeaux s'est déjà beaucoup investie dans cette thématique en appliquant depuis quelques années déjà la gestion raisonnée sur ses espaces verts, intégrant ainsi les principes du développement durable en adoptant de nouvelles pratiques, (zéro phyto, réduction des consommations d'eau, tontes tardives etc...), actions qui ont permis à la Ville d'obtenir la labellisation EVE (Espace Vert Ecologique) sur 12 espaces verts représentant une surface de 236 hectares, mais aussi les rubans du développement durable.

Dans ce cadre, préserver les espèces locales et leur habitat, une des mesures concrètes de l'action 18 de notre Agenda 21, reste une des priorités évidentes à observer pour laquelle la Ville œuvre déjà activement, notamment en faveur de la protection des abeilles, insectes pollinisateurs menacés par le frelon asiatique.

Ainsi, pour favoriser leur retour en milieu urbain, et dans la continuité de l'action déjà entreprise, deux ruches ont été installées récemment sur le toit de la Maison Ecocitoyenne, et d'autres vont être prochainement disposées au Parc Rivière. Pour mémoire, la Ville a, en partenariat avec le Rucher-Ecole de Bordeaux-Cestas, procédé à la mise en place de 10 ruches au Parc Bordelais, un partenariat a également été conclu entre la Ville et le Groupement des Apiculteurs du Libournais, 3 ruches sont également installées sur le site du Lycée Horticole Camille Godard.

Cette action se poursuivra. En parallèle, la ville multiplie les zones de végétation favorables aux insectes pollinisateurs, en zone péri urbaine comme en ville.

La Communauté Urbaine de Bordeaux, menant une démarche promouvant des objectifs de même nature, s'est dotée d'une exposition « Abeille, sentinelle de l'Environnement », réalisée par l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF), qu'elle met gratuitement à disposition des communes et des associations de son territoire.

Dans le cadre de la programmation des expositions de la Maison Ecocitoyenne, et afin de sensibiliser le plus grand nombre sur la nécessité d'agir pour la protection des abeilles, poursuivant ainsi la mise en œuvre de la politique de développement durable de la Ville en la matière, il est apparu intéressant de faire découvrir au public bordelais cette exposition de grande qualité.

En conséquence, et considérant l'intérêt de porter toute la connaissance sur ce sujet auprès de tout public, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver cette exposition et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition afférente.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 décembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Anne WALRYCK**



**Projet apicole de la Communauté Urbaine de Bordeaux  
Mise à disposition des expositions « Abeille, sentinelle de l'environnement »**

**Modalités de mise à la disposition de la Commune de : BORDEAUX**

**CONVENTION**

**Entre :**

La Communauté Urbaine de Bordeaux : **la CUB**, dont le siège est situé Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, M. Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération n° 2011/0670 du Conseil de Communauté en date du 23 septembre 2011.

**Ci-après dénommée « la Cub »**

**Et :**

**La Commune de Bordeaux**, dont le siège social est situé à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, M. Alain JUPPÉ agissant en vertu de la délibération n° \_\_\_\_ du Conseil Municipal du \_\_\_\_ 2011.

**ci-après dénommée « la Ville »**

**Il est préalablement exposé ce qui suit :**

Suite au séminaire Natures de Villes de 2009 et au comité de pilotage Natures de Villes du 18 février 2010, la Cub s'est engagée dans une politique Nature en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles.

Dans ce cadre, la Direction de la Nature développe le « Projet apicole de la CUB », qui s'organise autour de trois axes : L'aide à l'installation d'apiculteur sur les parcelles propriétés de la CUB ; le frelon asiatique – création d'un groupe de travail ; la sensibilisation et pédagogie sur la biodiversité.

Concernant ce dernier point, la CUB a notamment signé le 28 avril 2011 la Charte « Abeille, sentinelle de l'environnement » de l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF). Six ruches ont été installées sur le territoire de la CUB (trois à Eysines et trois à Pessac) avec un objectif de pédagogie et de sensibilisation aux questions de la biodiversité.

Trois expositions sur la thématique des abeilles et de leur environnement ont été fournies par l'UNAF. La CUB souhaite aujourd'hui mettre ces expositions à la disposition des communes et des structures qui s'investissent pour la préservation et le maintien de la biodiversité.

**Ceci étant exposé, les parties signataires conviennent des engagements suivants :**

### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition de l'exposition « Abeille, sentinelle de l'environnement ».

### **ARTICLE 2 – MISE À DISPOSITION GRATUITE**

La CUB met gratuitement à disposition l'exposition auprès de la Ville ou de l'association.

Après signature de la convention par la Ville ou l'association, la CUB - Direction de la Nature - Réseau Nature s'engage à envoyer l'exposition à l'adresse indiquée sur la présence convention.

En fin de prêt, la ville ou l'association s'engage à remettre l'exposition à la CUB - Direction de la Nature - Réseau Nature.

### **ARTICLE 3 – ETAT DES LIEUX DE DEBUT ET FIN DE PRET**

Les expositions sont composées de onze panneaux plastifiés (45 x 63 cm) et traitent des sujets :

- l'abeille
- la reine, mère à plein temps
- la vie de la ruche
- l'abeille, un pollinisateur
- la ruche au fil des saisons
- le miel et les produits de la ruche
- la plante, amie des abeilles
- les abeilles et la forêt
- l'apiculteur, un passionné
- les ruches du monde
- les abeilles en danger

Un état des lieux sera dressé par la CUB (Direction de la Nature - Réseau Nature) en début de prêt.

En cas de vol, de perte ou de dégradation la Ville ou la structure s'engage à remplacer l'exposition d'une valeur de 180 € (à commander auprès de l'UNAF).

#### **ARTICLE 4 – RESPECT DES ORIENTATIONS APICOLES DE LA CUB**

La ville ou l'association qui souhaite bénéficier du prêt de l'exposition s'engage à respecter la « Charte Abeille, sentinelle de l'environnement » que la CUB a signé le 28 avril 2011 (annexée à la convention).

Le groupe de travail Frelon asiatique s'est réuni au printemps 2011 pour définir les orientations à tenir face à cet insecte. Dans l'attente des conclusions du groupe de travail, la CUB déconseille fortement les communes de distribuer des pièges à la population ou de communiquer sur leur fabrication.

#### **ARTICLE 5 - CLAUSE DE PUBLICITE**

Toute information ou publication (presse, journal communal, site internet) relative à l'exposition devra porter le logo de la CUB et de l'UNAF ou mentionner en toute lettre ces deux partenaires.

#### **ARTICLE 6– DUREE DE LA CONVENTION**

La mise à disposition de l'exposition est pour une durée de 43 jours. Elle commence le 22 novembre 2011 et s'achève le 03 janvier 2012. La période de prêt aura une durée maximale de 3 mois.

#### **ARTICLE 7– LITIGES**

Les parties conviennent de tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du tribunal compétent.

Fait à Bordeaux, en 3 exemplaires, le :

le Maire,

pour le Président de la Cub,  
le Vice - Président,

M. Alain JUPPÉ

Serge LAMAISON



# Union Nationale de l'Apiculture Française

Objet : Autorisation de mise à disposition de l'exposition « Abeille, sentinelle de l'environnement » pour le territoire de la CUB

---

## CONSIDERANT QUE

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'est engagée au côté de l'Union Nationale de l'Apiculture Française en devenant partenaire du programme « Abeille, sentinelle de l'environnement » depuis le 28 avril 2011.

Cet engagement permet à la CUB d'alerter le grand public sur les mortalités d'abeilles notamment au travers des six ruches installées sur son territoire (Eysines et de Pessac), des actions (APIDAYS) et divers outils de communication mis à disposition par l'UNAF dont les trois expositions « Abeille, sentinelle de l'environnement ».

Les membres du Bureau de l'UNAF, sous la présidence de Monsieur Olivier Belval, son Président en exercice, réunis lors de la réunion de bureau du 29 août 2011,

## AUTORISENT

La CUB à mettre à disposition des communes et des associations de son territoire l'exposition de 11 panneaux « Abeille, sentinelle de l'environnement ».

Cette mise à disposition est faite gratuitement et pour une durée limitée de 3 mois.

La CUB s'engage à communiquer à l'UNAF une copie des autorisations de prêt.

Les communes et les associations s'engagent à suivre les conditions de mise à disposition définies par les articles de la convention spécifique de la CUB.

Fait et délibéré au siège de l'UNAF, le 29 août 2011,

Olivier Belval  
Président

Union Nationale de l'Apiculture Française

UNION NATIONALE DE L'APICULTURE FRANÇAISE  
26, rue des Tournelles - 75004 PARIS  
Tél. : 01 48 87 47 15 - Fax : 01 48 87 76 44

### Liste des 27 Communes de la CUB

• Ambarès- et-Lagrange	• Cenon	• Saint-Aubin-de-Médoc
• Ambès	• Eysines	• Saint-Louis-de-Montferrand
• Artigues-près-Bordeaux	• Floirac	• Saint-Médard-en-Jalles
• Bassens	• Gradignan	• Saint-Vincent-de-Paul
• Bègles	• Le Bouscat	• Talence
• Blanquefort	• Le Haillan	• Villenave d'Ornon
• Bordeaux	• Le Taillan-Médoc	
• Bouliac	• Lormont	
• Bruges	• Mérignac	
• Carbon-Blanc	• Parempuyre	
	• Pessac	

### L'exposition est composée de onze panneaux plastifiés (45 x 63 cm) et d'un cahier (A5)

- l'abeille
- la reine, mère à plein temps
- la vie de la ruche
- l'abeille, un pollinisateur
- la ruche au fil des saisons
- le miel et les produits de la ruche
- la plante, amies des abeilles
- les abeilles et la forêt
- l'apiculteur, un passionné
- les ruches du monde
- les abeilles en danger

UNION NATIONALE DE L'APICULTURE FRANÇAISE  
26, rue des Tournelles - 75004 PARIS  
Tél. : 01 48 87 47 15 - Fax : 01 48 87 76 44



# Charte



## Abeille, Sentinelle de l'Environnement

Aujourd'hui, plus de 80 % de notre environnement végétal est fécondé par les abeilles.

40 % de notre alimentation (fruits, légumes, oléagineux...) dépend exclusivement de l'action fécondatrice des abeilles et près de 20 000 espèces végétales menacées sont sauvegardées grâce à l'action pollinisatrice des abeilles.

Le miel, le pollen, la gelée royale, la propolis, le venin, sont des produits naturels connus pour leurs qualités diététiques et thérapeutiques et consommés dans le monde entier.

Pourtant, après avoir survécu, depuis plus de 80 millions d'années, à tous les changements climatiques, les abeilles sont menacées. Les raisons : de profondes mutations de l'environnement dues notamment à des pratiques agricoles inadaptées (emploi abusif de produits phytosanitaires toxiques, remembrement, monoculture, ensilage...).

Depuis 1995, près de 30 % des colonies d'abeilles disparaissent chaque année.

En 10 ans, 15 000 apiculteurs ont cessé leur activité.

De 1995 à 2009, la production nationale a chuté de 30 % et les importations ont triplé.

En 2005, l'UNAF a lancé le programme national « L'abeille, sentinelle de l'environnement » pour alerter le grand public et tenter de protéger l'abeille et l'apiculture.

Un nombre croissant d'institutions et d'entreprises privées est aujourd'hui partenaires.

Ensemble, nous demandons qu'une réflexion soit menée au sein des gouvernements. Nous demandons que cette réflexion soit suivie de faits et que la gestion agricole évolue positivement, en misant sur la recherche de moyens respectueux des bases d'un environnement sain.



### Nous, partenaires du programme national « L'Abeille, Sentinelle de l'Environnement » nous engageons à soutenir l'action de l'UNAF, à :

- Ne pas utiliser de produits toxiques et de pesticides dans nos espaces verts pour la sauvegarde des abeilles et des pollinisateurs sauvages
- Veiller au développement de cultures sans OGM
- Favoriser la plantation de plantes mellifères en semant des plantes vivaces mellifères ou pluri-annuelles et nectarifères
- Encourager la connaissance de l'abeille et de l'apiculture
- Développer l'information des agriculteurs sur le rôle pollinisateur de l'abeille et favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement
- Promouvoir le rôle de l'abeille, comme sentinelle de l'environnement, actrice de la biodiversité
- Aider à l'installation de nouvelles colonies et de nouveaux apiculteurs favoriser les échanges entre apiculteurs sur le plan international



*[Signature]*

*C. BOST*

*V. Te A...*

*A. Juppé*

*mar*

